

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple-un but-une foi

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA
POLICE NATIONALE

Bureau des Relations Publiques

Dakar, 28 mars 2024



Communiqué

Objet : décès du nommé Seydina Mouhamed DIOP à Pikine

À la suite des incidents survenus le 27 mars 2024 à Pikine liés au décès du nommé Seydina Mouhamed DIOP, la Police nationale tient à apporter quelques éclairages.

En effet, le 19 mars 2024, aux environs de 19 heures, les agents de la brigade de recherche du commissariat de Pikine ont reçu une information faisant état de ce qu'un groupe d'individus s'adonnait à la consommation et à un trafic de chanvre indien dans un domicile sis au quartier *Darou*.

Le transport sur les lieux a permis de constater l'infraction dénoncée par la découverte du produit prohibé. Après avoir décliné leur identité, les policiers se sont vu opposer une farouche résistance par les mis en cause. Il s'en est suivi une rude bagarre avant que les fonctionnaires de police ne réussissent à maîtriser deux d'entre eux. L'autre membre de la bande, bien connu des services de police pour des faits similaires, a réussi à s'enfuir.

Au moment de leur conduite au commissariat, à hauteur de « *bountou pikine* » un groupe d'individus s'est attaqué au véhicule de police pour tenter de libérer en vain les personnes interpellées.

Arrivés au service, les interpellés ont exprimé le besoin de se faire consulter par un médecin. C'est ainsi que sur réquisition, ils ont été pris en charge au Centre de santé Dominique.

Après les premiers soins, le médecin traitant a requis le transfèrement du nommé Seydina Mouhamed DIOP qui présentait des difficultés respiratoires. Avec l'appui des sapeurs-pompiers, ce dernier a été acheminé et admis à l'hôpital Principal de Dakar où son décès est survenu dans la nuit du 24 au 25 mars 2024.

En accord avec le parquet compétent, un médecin légiste a été requis pour les besoins de l'autopsie. Aux fins de déterminer les circonstances exactes du décès, la Division des investigations criminelles est saisie pour l'ouverture d'une enquête.

La Police nationale s'incline devant la mémoire du défunt et présente ses condoléances à la famille éplorée.

LE BUREAU DES RELATIONS PUBLIQUES